

de «travailleurs pauvres», les familles à revenu moyen et la plupart des familles à revenu supérieur recevraient plus qu'actuellement.

Pour illustrer les effets des deux options, nous avons examiné la situation de familles à quatre niveaux distincts de revenu: les familles pauvres assistées (sans revenu), les familles de «travailleurs pauvres» (20 000 \$), les familles à revenu moyen (55 000 \$) et les familles à revenu supérieur (100 000 \$). Les familles de «travailleurs pauvres», à revenu moyen et à revenu supérieur comprennent deux soutiens. Dans toutes ces familles, un enfant est âgé de six ans ou moins et l'autre de sept ans ou plus.

Le **Graphique H** compare les prestations pour enfants dans les deux options et dans le régime actuel. Le **Graphique I** indique le changement qui se produirait dans les prestations en vertu de chaque option de réforme (c'est-à-dire que, pour chaque famille, nous avons soustrait les prestations actuelles de ce que la famille aurait obtenu avec des régimes de prestations sélectives et de prestations universelles). Les rectangles au-dessus de la ligne indiquent les augmentations de prestations, et sous la ligne les diminutions.

Le **Graphique H** montre que, par rapport au régime actuel, les familles recevraient un peu plus avec les prestations sélectives, mais considérablement moins avec les prestations universelles. Les familles de «travailleurs pauvres» retireraient beaucoup plus des prestations sélectives, et un peu plus des prestations universelles. Les familles à revenu moyen et supérieur ne retireraient rien avec l'option prestations sélectives; mais les prestations universelles leur donneraient un peu plus que le régime actuel.

